



Le travail a plusieurs visages La **CGT** a le vôtre !

Ingénieurs, cadres, techniciens
S'organiser pour mieux travailler

Votre entreprise fait partie de la Métallurgie ?

Vous êtes salarié-e-s, vous aspirez à mieux travailler,
faire valoir vos droits ou en conquérir ? Rien de plus
efficace que de jouer collectif !

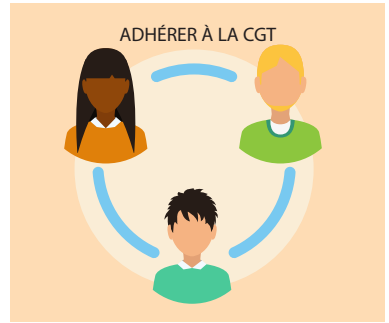
Pour cela il faut s'organiser dans l'entreprise,
tout en étant indépendant et pouvoir peser du local
à l'international



Trop souvent encore, la CGT est considérée par les Ingénieurs, Cadres et Techniciens (ICT) comme un syndicat ouvrier. La CGT métallurgie est organisée spécifiquement depuis 1945 dans les catégories Ingénieurs, Cadres et Techniciens (ICT).

Le syndicaliste spécifique concrètement, c'est quoi ?

Vous attendez du syndicalisme les moyens d'agir sur vos réalités. La réalité des ICT c'est leur place dans le travail, leur formation, la mise en œuvre de décisions auxquelles ils ne sont, en général, pas associés. Ils expriment des revendications différentes : reconnaissance de leur qualification, moyens d'exercer leurs responsabilités... Parfois les rapports hiérarchiques peuvent les opposer aux autres catégories.



L'organisation spécifique des ICT a comme objectifs:

- rassembler les ICT pour faire avancer les revendications qui naissent de leur situation particulière,
- les unir aux autres salarié-e-s pour faire avancer les revendications d'ensemble, dans l'intérêt de tous et de l'entreprise.

C'est ce qui la différencie des organisations catégorielles (CGC par exemple) ou corporatistes qui se concentrent sur une frange du salariat et ses besoins, au risque de créer des oppositions entre les différentes composantes du salariat.

Pourquoi me syndiquer, créer un syndicat dans mon entreprise ?

De manière collective, nous faisons valoir nos droits, nos revendications sur notre travail, notre professionnalisme, nos qualifications, ou comment mieux équilibrer vie privée et professionnelle.



Le syndicalisme permet de faire reconnaître nos revendications de manière collective. Se syndiquer c'est se donner la liberté d'agir. C'est aussi se donner les moyens en termes de temps, de matériels et de locaux.

Or, dans un contexte marqué par la révolution numérique et les bouleversements de l'organisation du travail et du management, les relations professionnelles, les conditions de travail et la qualité de vie au travail sont malmenées.

Nous sommes souvent contraints d'appliquer des décisions qui rentrent en conflit avec nos valeurs et notre éthique, alors même que nos qualifications et notre implication ne sont pas toujours reconnues à leur juste valeur.

L'UFICT-CGT, c'est une référence syndicale

Elle propose des solutions et des actions, en phase avec les réalités du travail, qui construisent la solidarité entre les salarié-e-s de toutes professions, catégories, types d'entreprises. Elle ouvre des perspectives de progrès social, économique, et environnemental pour mieux vivre son travail.

Organiser le syndicat permet de :

- Pouvoir compter sur les autres,
- Recevoir toutes les informations utiles (presse syndicale, newsletters, espaces collaboratifs),
- Accéder à des formations pour connaître et défendre vos droits,
- Bénéficier de l'accompagnement et de la solidarité des élu·e·s et représentant·e·s CGT,
- Participer à la prise de décision,
- Aider à définir les orientations et revendications,
- Faire valoir ses idées et opinions dans le débat et participer à la démocratie syndicale, en fonction de sa situation, de son tempérament et de ses envies.



Comment cela fonctionne ?

Dans la CGT, les ICT disposent de structures au plan national, dans les branches professionnelles et au plan départemental.

Il s'agit de favoriser l'investissement du plus grand nombre d'ICT dans le syndicalisme spécifique pour conquérir des droits individuels, des garanties collectives, pour un plein épanouissement professionnel au sein des collectifs de travail.

Est-ce que mon employeur sera informé de mon adhésion ?

L'adhésion à une organisation syndicale est une démarche individuelle et confidentielle.

En aucun cas, la CGT ne communique ni ne transmet les informations sur ses adhérents.

À quoi sert l'argent de ma cotisation ?

À l'exemple d'un club sportif ou d'une association culturelle, la cotisation sert à l'expression et au fonctionnement de l'organisation (tracts, affiches, formations syndicales, réunions...). Elle contribue au financement solidaire de la CGT à travers ses organisations, ainsi qu'à la solidarité avec des salariés en lutte.

Enfin, elle participe à l'indépendance de la CGT vis-à-vis des partis politiques, de l'État ou de groupes de pression.

1 % de la
rémunération nette



Une cotisation syndicale
de 100 € ne coûte
en réalité que :



Pour les collègues non imposables : elle donne un crédit d'impôt restituable



Déductible des impôts
à hauteur de 66 % :



Pour en savoir plus...

UFICT CGT Métallurgie

Case 433

263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

ufict@ftm-cgt.fr - Tel : 01.55.82.85.94

Fax : 01.55.82.86.53 - <https://ftm-cgt.fr/>

Sites d'information utiles

<https://ftm-cgt.fr/>

<http://www.ugict.cgt.fr/>

<https://lenumeriqueautrement.fr/>

<http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/>

<https://luttevirale.fr/>



Votre contact local

